

RAIFFEISEN

Rapport de gestion
Banque Raiffeisen
Fribourg-Ouest

2023

Sommaire

Avant-propos	3
Exercice 2023	4
Bilan	6
Compte de résultat	7
Etat des capitaux propres	8
Chiffres clés	9
Annexe aux comptes annuels	10
Informations sur le bilan	19
Informations sur les opérations hors bilan et sur le compte de résultat	26
Rapport de l'organe de révision	28

Avant-propos

Chère sociétaire, Cher sociétaire,

Votre Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest a enregistré un excellent exercice 2023. L'activité opérationnelle a évolué de façon positive dans tous les domaines. Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 4,6% durant l'exercice sous revue pour s'établir à 444,7 millions de francs. En ce qui concerne le volume hypothécaire, il a atteint 499,9 millions de francs, ce qui correspond à une hausse de 5,8%. Ce chiffre démontre notre forte position sur ce marché. Le total du bilan s'élève quant à lui à 602,8 millions de francs. Les produits ont également enregistré une évolution réjouissante. En 2023, la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest a généré un bénéfice annuel à la hauteur de ses attentes. Il est à relever qu'une affectation aux réserves latentes de 2,4 millions de francs a pu être comptabilisée. Cela permet d'assurer l'assise financière de la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest et sa stabilité sur le long terme.

En tant que Banque enracinée dans la région, notre communauté nous tient particulièrement à cœur. Nous sommes heureux que 130 nouveaux sociétaires aient rejoint notre établissement, ce qui porte l'effectif de nos membres à 5'105 à la fin de l'année 2023. En juin dernier, nous avons eu le plaisir d'organiser un événement dédié à nos sociétaires, soit l'occasion de passer une soirée inédite tous ensemble. Nous tenons à exprimer

notre gratitude à tous les participants, car cette rencontre reste gravée dans nos mémoires et nous espérons qu'il en est de même pour vous. Dans cet esprit, nous nous réjouissons à l'idée de vous retrouver lors de futurs événements, avec l'ambition de continuer à renforcer ces liens précieux qui nous unissent.

En tant que sociétaire, vous partagez la propriété de la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest, contribuant ainsi directement à forger notre avenir. Nous serions ravis de votre participation au vote par correspondance. Votre engagement, votre confiance et votre fidélité à notre égard sont grandement appréciés. Nous vous présentons, Chère sociétaire, Cher sociétaire, nos cordiales salutations.

Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest

Héribert Dousse
Président
du Conseil d'administration

Manfred Vonlanthen
Président
de la Direction

Année couronnée de succès – Positionnement stable et sûr

La Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest a enregistré un exercice réussi. Son bénéfice annuel de 0,54 million de francs dépasse de 12,2% le résultat de l'exercice précédent. Les postes de produit ont bien progressé. La croissance de l'activité de base s'est poursuivie au cours de l'exercice sous revue.

L'année 2023 a été marquée par un contexte mouvementé. La guerre en Ukraine, le repli conjoncturel et le relèvement des taux d'intérêt ont influencé l'économie suisse. Grâce à son assise financière stable et à sa forte position sur le marché, la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest a réalisé un très bon résultat opérationnel au cours de l'exercice sous revue. Elle a encore développé ses opérations avec la clientèle. Le volume hypothécaire a augmenté de 27,3 millions de francs (+5,8%). Les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 19,7 millions de francs (+4,6%).

Croissance au rendez-vous pour les postes de produit

La situation en matière de revenus de la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest s'est développée de manière réjouissante au cours de l'exercice sous revue. Le résultat net des opérations d'intérêts a progressé de 1,40 million de francs (+25,5%), pour s'établir à désormais 6,87 millions de francs. Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service a également connu une hausse de 0,1 million de francs (+5,9%) pour atteindre 1,06 million de francs. Le résultat des opérations de négoce, avec 0,31 million de francs, est légèrement supérieur au niveau enregistré l'an dernier (exercice précédent: 0,30 million de francs). Le produit opérationnel est supérieur de 1,54 million de francs (+21,9%) à celui de l'exercice précédent.

Comme attendu, les charges ont elles aussi augmenté durant l'exercice sous revue. Par ailleurs, la Banque comptait 21 collaboratrices et collaborateurs dont 2 apprenties au terme de l'exercice. Les autres charges d'exploitation ont progressé de 1,57 million à 1,94 million de francs et les charges de personnel sont passées de 2,69 millions à 2,84 millions de francs (+5,4%). Malgré cette augmentation des coûts, le Cost Income Ratio se situe à un bon niveau avec une valeur de 56,0% (exercice précédent: 60,3%).

Les amortissements planifiés sur les immobilisations corporelles se sont élevés à 0,44 million de francs (exercice précédent: 0,46 million de francs). Malgré la hausse des coûts (+12,0%), la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest a généré un résultat opérationnel à hauteur de 3,36 millions de francs (exercice précédent: 2,33 millions de francs).

La rentabilité s'est améliorée au cours de l'exercice sous revue.

Croissance continue dans l'activité de base

La Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest a pu poursuivre sa croissance dans les opérations de bilan au cours de l'exercice sous revue. Les dépôts de la clientèle ont progressé de 19,7 millions de francs (+4,6%) pour s'établir à 444,7 millions de francs. Les créances hypothécaires ont également augmenté pour atteindre, au 31 décembre 2023, 499,9 millions de francs (+27,3 millions de francs), ce qui correspond à une hausse de 5,8%. Les autres créances sur la clientèle ont connu une légère progression, passant de 16,4 millions à 17,2 millions de francs (+4,8%). Grâce à sa politique de crédit prudente, la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest n'a pas vu son besoin de correction de valeur augmenter pour les créances compromises.

Thésaurisation des bénéfices

Avec un bénéfice annuel à hauteur de 0,54 million de francs (exercice précédent: 0,48 million de francs), la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest a pu renforcer sa base de capitaux propres. Le bénéfice annuel est en grande partie thésaurisé. Cela signifie que la majeure partie du bénéfice n'est pas distribuée, mais conservée sous forme de réserves au sein de l'entreprise, ce qui fait de la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest une banque très sûre et dotée d'un solide capital. La Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest et l'ensemble du Groupe Raiffeisen sont ainsi stables et bien parés pour relever les défis à venir. Le contexte de marché reste toutefois délicat, même pendant l'exercice en cours, en raison de la situation conjoncturelle difficile et de la persistance des insécurités géopolitiques. La Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest s'attend toutefois à une évolution encore positive des affaires pour l'année 2024. Grâce à sa stratégie claire orientée sur le développement de la proximité avec la clientèle – aussi bien en matière de conseil personnalisé que d'accès digital aux prestations de service – la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest est sur la bonne voie.

La Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest est positionnée de façon sûre et stable à long terme.

Bilan

Bilan					
en CHF	Annexe	31.12.2022	31.12.2023	Variation	
				absolue	en %
Actifs					
Liquidités		5'029'750	5'496'935	467'185	9,3
Créances sur les banques		69'644'882	63'491'864	-6'153'018	-8,8
Créances sur la clientèle	1, 5	16'372'769	17'157'310	784'541	4,8
Créances hypothécaires	1, 5	472'652'144	499'909'703	27'257'559	5,8
Opérations de négoce	2	-	1'299	1'299	-
Comptes de régularisation		460'117	499'592	39'475	8,6
Participations		7'546'553	7'546'553	-	-
Immobilisations corporelles		5'774'201	8'731'345	2'957'144	51,2
Autres actifs	4	7'200	17'395	10'195	141,6
Total des actifs		577'487'616	602'851'995	25'364'379	4,4
Passifs					
Engagements envers les banques		24'000'015	20'000'100	-3'999'916	-16,7
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		425'081'606	444'749'857	19'668'252	4,6
Obligations de caisse		-	-	-	-
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts		87'100'000	93'100'000	6'000'000	6,9
Comptes de régularisation		2'257'446	2'431'590	174'143	7,7
Autres passifs	4	63'304	181'114	117'810	186,1
Provisions	7	23'347'329	25'765'097	2'417'768	10,4
Capital social	8	9'463'600	10'138'600	675'000	7,1
Réserve légale issue du bénéfice		5'696'850	5'949'835	252'984	4,4
Bénéfice de l'exercice		477'465	535'803	58'338	12,2
Total des capitaux propres		15'637'915	16'624'237	986'322	6,3
Total des passifs		577'487'616	602'851'995	25'364'379	4,4
Opérations hors bilan					
Engagements conditionnels	1	180'433	158'274	-22'159	-12,3
Engagements irrévocables	1	23'288'179	30'895'010	7'606'831	32,7
Engagements de libérer et d'effectuer des vers. suppl.	1	41'060'734	48'642'683	7'581'949	18,5

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

Compte de résultat

Compte de résultat					
en CHF	Annexe	2022	2023	Variation	
				absolue	en %
Produit des intérêts et des escomptes		6'591'253	8'823'584	2'232'331	33,9
Charges d'intérêts		-1'090'338	-2'008'505	-918'167	84,2
Résultat brut des opérations d'intérêts		5'500'916	6'815'080	1'314'164	23,9
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-27'348	55'561	82'909	-303,2
Résultat net des opérations d'intérêts		5'473'568	6'870'640	1'397'072	25,5
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		399'042	389'795	-9'247	-2,3
Produit des commissions sur les opérations de crédit		36'373	39'500	3'127	8,6
Produit des commissions sur les autres prestations de services		1'034'141	1'253'629	219'489	21,2
Charges de commissions		-472'014	-626'456	-154'441	32,7
Résultat des opérations de commissions et des prestations de services		997'541	1'056'468	58'927	5,9
Résultat des opérations de négoce	11	303'551	307'155	3'603	1,2
Produit des participations		132'832	184'108	51'276	38,6
Résultat des immeubles		74'000	96'896	22'896	30,9
Autres produits ordinaires		66'318	74'857	8'539	12,9
Autres charges ordinaires		-1'132	-3	1'129	-99,7
Autres résultats ordinaires		272'018	355'857	83'839	30,8
Produit opérationnel		7'046'679	8'590'121	1'543'442	21,9
Charges de personnel	13	-2'693'036	-2'838'651	-145'615	5,4
Autres charges d'exploitation	14	-1'570'162	-1'937'284	-367'122	23,4
Charges d'exploitation		-4'263'198	-4'775'935	-512'737	12,0
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-458'739	-436'502	22'237	-4,9
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		6'479	-14'151	-20'630	-318,4
Résultat opérationnel		2'331'221	3'363'533	1'032'312	44,3
Produits extraordinaires	16	-	-	-	-
Charges extraordinaires	16	-1'636'000	-2'415'000	-779'000	47,6
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		-	-	-	-
Impôts	15	-217'757	-412'731	-194'974	89,5
Bénéfice de l'exercice		477'465	535'803	58'338	12,2
Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan					
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		252'984	268'949	15'964	6,3
Rémunération du capital social de la coopérative		224'480	266'854	42'374	18,9
Total du bénéfice distribué (bénéfice au bilan)		477'465	535'803	58'338	12,2

Etat des capitaux propres

Etat des capitaux propres

en CHF	Capital social	Réserve légale issue du bénéfice*	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	9'463'600	5'696'850	–	477'465	15'637'915
Augmentation/réduction du capital	675'000				675'000
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		252'984		–252'984	–
Dotations/prélèvements affectant les réserves pour risques bancaires généraux			–		–
Rémunération du capital social				–224'480	–224'480
Bénéfice				535'803	535'803
Capitaux propres à la fin de l'exercice de référence	10'138'600	5'949'835	–	535'803	16'624'237

* La réserve légale issue du bénéfice n'est pas distribuable.

En plus des capitaux propres déclarés susmentionnés, les provisions contiennent sous la position «Autres provisions» (voir annexe 7) des réserves latentes libres à hauteur de 25'729'459 francs (exercice précédent 23'314'459 francs), dont 12'455'169 francs sont imposés (exercice précédent 10'959'687 francs).

Chiffres clés

Chiffres clés			
en CHF, %, nombre	2022	2023	Variation en %
Chiffres clés du bilan			
Total du bilan	577'487'616	602'851'995	4,4
Prêts et crédits à la clientèle ¹	489'024'913	517'067'013	5,7
dont créances hypothécaires	472'652'144	499'909'703	5,8
Dépôts de la clientèle	425'081'606	444'749'857	4,6
Dépôts de la clientèle en % des prêts et crédits à la clientèle	86,9%	86,0%	
Total des capitaux propres	15'637'915	16'624'237	6,3
Chiffres clés du compte de résultat			
Produit brut ²	7'074'026	8'534'560	20,7
dont résultat brut des opérations d'intérêts	5'500'916	6'815'080	23,9
Charges d'exploitation	4'263'198	4'775'935	12,0
Résultat opérationnel	2'331'221	3'363'533	44,3
Bénéfice de l'exercice	477'465	535'803	12,2
Cost Income Ratio ³	60,3%	56,0%	
Opérations de crédit			
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	–	–	–
en % des prêts et crédits	–	–	–
Pertes sur opérations de crédit	763	489	–35,9
en % des prêts et crédits	–	–	–
Autres chiffres clés			
Effectif des sociétaires	4'975	5'105	2,6
Volume des dépôts	38'355'925	48'654'004	26,9
Effectif des collaborateurs	23	21	–8,7
dont apprentis	2	2	–
Nombre de postes à plein temps	17,8	16,6	–6,7
Nombre d'agences (siège inclus)	2	2	–

¹ En plus des «Créances hypothécaires», les prêts et crédits à la clientèle comprennent les «Créances sur la clientèle» après déduction des corrections de valeur pour les risques de défaillance.

² Comprend les positions «Résultat brut des opérations d'intérêts», «Résultat des opérations de commissions et des prestations de services», «Résultat des opérations de négoce» et «Autres résultats ordinaires».

³ Charges d'exploitation en % du produit brut.

Annexe aux comptes annuels

Dans les comptes annuels, la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest présente les résultats de l'exercice écoulé. L'annexe aux comptes annuels détaille la manière dont nous avons obtenu ces résultats et présente les principes régissant nos activités.

Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest société coopérative est sise à Villars-sur-Glâne. Le rayon d'activité de la Banque Raiffeisen englobe les communes de Villars-sur-Glâne, Matran, Avry, Givisiez, Granges-Paccot, Neyruz et Hauterive. Le site principal de Villars-sur-Glâne et l'agence de Posieux assurent un conseil personnalisé à la clientèle. Les distributeurs automatiques permettent à nos clients d'utiliser nos services à toute heure du jour et de la nuit. La compétence centrale de la Banque Raiffeisen, qui est aussi sa principale source de revenus, réside dans les opérations d'intérêts, à savoir la réception de fonds de la clientèle et l'octroi de crédits, principalement sous forme d'hypothèques.

Fin 2023, la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest employait 21 collaborateurs, dont 2 personnes en formation. Les effectifs corrigés des emplois à temps partiel correspondent à 16,6 postes à plein temps.

Affiliation au Groupe Raiffeisen

La Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest est affiliée à Raiffeisen Suisse, qui tient lieu de centre de services et garantit l'ensemble des engagements du Groupe. Conformément aux statuts de Raiffeisen Suisse, les Banques Raiffeisen sont tenues de souscrire deux parts sociales de 1'000 francs par tranche de 100'000 du volume global de la comptabilité financière. Les parts sociales qui n'ont pas encore été appelées par Raiffeisen Suisse sont inscrites hors bilan en tant qu'engagement à libérer. Les Banques Raiffeisen ont aussi l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires jusqu'à concurrence de leurs fonds propres, qui sont composés des capitaux propres déclarés et des réserves latentes. Au cas où elle quitterait le Groupe Raiffeisen, chaque Banque Raiffeisen s'engage à verser une indemnité de sortie de 1,5% du total du bilan.

Gouvernance d'entreprise

La Banque Raiffeisen se conforme pour l'essentiel aux directives de Corporate Governance, non contraignantes pour Raiffeisen, de la SIX Swiss Exchange, respectivement du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance d'economiesuisse. Des informations détaillées à ce propos sont disponibles dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen.

En vertu de la circulaire 2017/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, le conseil d'administration doit être composé d'au moins un tiers de membres réunissant les critères d'indépendance stipulés aux chiffres 18 à 22. D'après ces critères, les membres du conseil d'administration ne sont notamment pas autorisés à exercer une autre fonction au sein de la Banque Raiffeisen et ne doivent entretenir aucune relation d'affaires avec cette dernière susceptible de provoquer un conflit d'intérêts. Tous les membres du conseil d'administration de la Banque Raiffeisen remplissent ces critères d'indépendance.

Gestion des risques

Principe de gestion des risques

Le contrôle des risques et leur gestion ciblée font partie des compétences clés de la Banque Raiffeisen. L'objectif de la gestion des risques est d'assurer la pérennité et le succès de la Banque Raiffeisen à long terme et de préserver sa bonne réputation.

La politique de risque constitue la base de la gestion des risques et se fonde sur les Statuts et le Règlement d'administration de la Banque Raiffeisen ainsi que sur les dispositions légales en la matière.

La politique de risque assure un développement stable et durable de la capacité de rendement de la Banque. La Banque Raiffeisen prend des risques en toute connaissance de cause. Ceux-ci sont ensuite gérés aussi bien au niveau des engagements individuels que du portefeuille global. La Banque Raiffeisen applique des principes éthiques stricts à l'ensemble de ses activités bancaires.

Evaluation des risques

Le conseil d'administration traite régulièrement les principaux risques décrits ci-après, qui concernent la Banque Raiffeisen. A cet effet, l'évaluation tient compte notamment des mesures destinées à réduire ces risques ainsi que des contrôles internes. Ce faisant, une attention toute particulière est portée à la surveillance et à l'évaluation permanente des risques, en conformité avec la disposition à prendre des risques validée chaque année par le conseil d'administration.

Respect des dispositions en matière de fonds propres, de répartition des risques et de liquidités

En vertu de la décision de la FINMA, les Banques Raiffeisen sont libérées, sur une base individuelle, de l'obligation de respecter les dispositions en matière de fonds propres, de répartition des risques et de liquidités. Les prescriptions légales applicables doivent néanmoins être respectées sur une base consolidée.

Les obligations de divulgation prudentielle sur une base consolidée conformément à la circulaire FINMA 2016/1 «Publication – banques» peuvent être consultées sur www.raiffeisen.ch/universlaraiff (Menu, Qui sommes-nous, Chiffres, Publications prudentielles).

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte possible résultant du fait qu'un débiteur ne satisfait pas à ses engagements contractuels. Les risques de crédit concernent principalement les clients privés et la clientèle entreprises.

La politique de crédit constitue la base du processus d'examen de crédit appliqué par la Banque Raiffeisen dans le cadre de l'octroi des crédits. L'examen du crédit met avant tout l'accent sur la solvabilité et la capacité de crédit des clients, ainsi que sur la valeur intrinsèque des garanties. Les crédits sont principalement octroyés contre des garanties.

L'évolution de la solvabilité, de l'honorabilité des clients et de la valeur des garanties est surveillée en permanence.

L'autorisation d'opérations de crédit est fondée sur les risques. La solvabilité du preneur de crédit, le montant du crédit et le type de garantie sont déterminants pour désigner l'organe compétent. Certaines opérations présentant un risque accru font l'objet d'une procédure d'autorisation spéciale. Les spécialistes de Raiffeisen Suisse se tiennent à la disposition de la Banque Raiffeisen afin de l'assister pour les positions de crédit particulièrement complexes.

Le risque de crédit est surveillé en permanence et fait régulièrement l'objet de rapports tant au niveau des positions individuelles qu'au niveau de l'ensemble du portefeuille. Cela consiste notamment à effectuer chaque trimestre des simulations de crise qui renseignent sur la robustesse du portefeuille même dans des conditions économiques extrêmement défavorables.

Risque de marché

Le risque de marché représente la perte potentielle que peut subir la Banque Raiffeisen en raison d'un changement des prix du marché. La Banque Raiffeisen n'engage aucune opération boursière spéculative, elle ne gère pas de portefeuille de négoce. Elle ne détient de positions propres en titres, devises, billets et métaux précieux que dans la mesure où celles-ci sont indispensables aux affaires courantes avec la clientèle.

Risque de fluctuation des taux

Les risques de fluctuation des taux proviennent majoritairement des opérations de la clientèle et résultent principalement d'échéances différentes du passif et de l'actif du bilan.

Les risques de fluctuation des taux sont limités au sein de la Banque et font l'objet d'un suivi actif. En effet, la Banque Raiffeisen établit des scénarios de valeur actualisée et des analyses des revenus d'intérêts en rapport avec les risques de fluctuation des taux.

Liquidité

La Banque Raiffeisen effectue les transactions de refinancement et celles visant à garantir sa liquidité avec les départements Clientèle d'entreprises et Treasury & Markets de Raiffeisen Suisse. Celui-ci assure l'accès au marché monétaire et des capitaux pour le Groupe Raiffeisen. La Banque Raiffeisen gère ses liquidités et son refinancement conformément aux prescriptions et limites internes de Raiffeisen Suisse.

Risques opérationnels

Par risques opérationnels, on entend le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes ou de systèmes ou dues à des événements externes. Cette définition comprend notamment les risques juridiques et de compliance, les risques liés aux opérations de placement et à la sécurité de l'information ainsi que les cyberrisques. Outre l'aspect financier, la Banque Raiffeisen tient également compte de l'impact des risques opérationnels sur sa réputation et veille au respect des prescriptions réglementaires.

A l'occasion d'un risk assessment annuel, les risques opérationnels sont identifiés et évalués par la Banque. La gestion de ces risques englobe la définition et la mise en œuvre de mesures adéquates. Dans sa démarche, la Banque Raiffeisen attache une importance capitale au système de contrôle interne. La Banque se charge de surveiller elle-même la mise en œuvre des mesures définies. Le conseil d'administration approuve le profil de risque, l'évaluation annuelle de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les mesures définies à cet égard. La Banque Raiffeisen garantit la mise en œuvre des mesures définies.

Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur

Crédits garantis par gage immobilier

Les risques de défaillance sont contrôlés régulièrement à l'aune de la valeur intrinsèque des garanties (cf. le paragraphe «Evaluation des couvertures») et des probabilités de défaillance des positions de crédit. Hormis la valeur de la garantie, la solvabilité du débiteur est vérifiée en permanence à l'aune des retards de paiement en lien avec les intérêts et les amortissements. La Banque Raiffeisen identifie ainsi les crédits garantis par gage immobilier comportant des risques accrus. Ces crédits sont ensuite examinés en détail par des spécialistes du crédit. Dans certains cas, le service Recovery de Raiffeisen Suisse est impliqué. Au besoin, une couverture supplémentaire est requise. A défaut de cette dernière, une correction de valeur est établie (cf. aussi «Calcul des corrections de valeur et provisions»).

Crédits couverts par des titres

Les engagements et la valeur des titres fournis en garantie sont surveillés quotidiennement. Si la valeur de nantissement tombe au-dessous du montant des engagements, une réduction des avances est envisagée ou des garanties supplémentaires sont demandées. Si l'insuffisance de couverture s'accroît ou en cas de conditions de marché extraordinaires, les garanties sont réalisées afin de liquider le crédit. Si les produits de la réalisation ne suffisent pas pour rembourser la créance en souffrance, des corrections de valeur sont constituées en conséquence.

Crédits sans couverture

Les crédits sans couverture sont en général des crédits d'exploitation octroyés à des clients entreprises, des financements à des collectivités de droit public ou des découverts en compte de clients privés représentant au maximum un mois de salaire. Pour la clientèle entreprises, le volume des crédits octroyés sans couverture est déterminé par des prescriptions et des limites correspondantes.

S'agissant des crédits d'exploitation en blanc, il est demandé chaque année au client, si nécessaire, des informations permettant de juger l'évolution financière de l'entreprise. Les comptes annuels audités et les bouclements intermédiaires sont demandés. Ces données sont évaluées et les éventuels risques sont identifiés. En présence de risques accrus, la Banque procède à une évaluation détaillée et définit avec le client les mesures nécessaires. Si, durant cette phase, la position de crédit s'avère menacée, une correction de valeur adéquate est constituée.

Calcul des corrections de valeur et provisions

Un besoin de corrections de valeur et/ou de provision est identifié selon les procédures décrites aux paragraphes «Crédits garantis par gage immobilier», «Crédits couverts par des titres» et «Crédits sans couverture». Les positions à risque sont réévaluées chaque trimestre et la correction de valeur est adaptée si nécessaire.

Quant aux risques latents d'un portefeuille, les corrections de valeur et les provisions pour risques de défaillance latents sont constituées selon une approche basée sur le risque, qui tient compte des risques du portefeuille. L'approche choisie pour constituer des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance latents est fondée méthodiquement sur les informations disponibles, relatives aux risques internes au Groupe (par exemple le rating client, le taux de défaillance historique). Cela doit permettre d'évaluer cette prévoyance des risques de façon aussi réaliste que possible.

Evaluation des couvertures

Crédits garantis par gage immobilier

S'agissant des crédits garantis par gage immobilier, chaque octroi de crédit repose sur une évaluation actualisée des garanties. L'estimation dépend du type et de l'utilisation des immeubles.

S'agissant d'estimer les maisons individuelles, les maisons pour deux ou trois familles, les appartements en propriété ainsi que les appartements ou maisons de vacances, la Banque Raiffeisen dispose d'un modèle d'estimation hédoniste qui s'ajoute à la méthode de la valeur réelle. C'est sur la base des caractéristiques détaillées de l'immeuble concerné que la méthode d'estimation hédoniste compare son prix à des transactions immobilières similaires. Pour l'estimation, la Banque Raiffeisen s'appuie sur les prix immobiliers en vigueur dans la région, fournis par un prestataire externe. La Banque Raiffeisen actualise la valeur de l'immeuble sur la base de ces estimations, périodiquement ou lorsque les circonstances l'exigent.

Les immeubles locatifs, les objets à usage mixte, les immeubles commerciaux / industriels et les objets spéciaux sont évalués selon la méthode de la valeur de rendement, qui se base sur les revenus locatifs durables. Ce modèle prend également en compte les données du marché, les données relatives au site et les taux de vacance. Le revenu locatif est contrôlé périodiquement et quand les circonstances l'exigent, en cas de signes indiquant des variations notables du revenu locatif ou du taux de vacance. La Banque Raiffeisen actualise l'évaluation périodiquement ou quand les circonstances l'exigent.

Pour les immeubles agricoles, la charge maximale selon la loi fédérale sur le droit foncier rural est déterminante.

Par ailleurs, à partir d'une certaine valeur ou pour les immeubles présentant des caractéristiques de risque particulières, il est fait appel à des estimateurs internes de Raiffeisen Suisse ou à des estimateurs immobiliers externes accrédités. Pour les créances compromises, il y a lieu de calculer également une valeur de liquidation.

S'agissant du financement d'achats de biens immobiliers ou de changements de propriétaires, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse, en vertu duquel la base d'avance correspond au montant le plus faible entre la base d'avance et le prix d'achat. Ce principe vaut pour tous les types d'immeubles pendant une durée d'au minimum 24 mois dès le changement de propriétaire, à l'exclusion des augmentations de crédit où le montant de l'augmentation pour des investissements accroissant la valeur est pris en compte dans l'immeuble gagé. En cas de changements de propriétaires à prix préférentiel entre personnes physiques ou morales qui sont économiquement et/ou juridiquement liées, des dérogations au principe de la valeur la plus basse sont possibles.

Crédits couverts par des titres

Pour la garantie des crédits lombard et des autres crédits couverts par des titres, les sûretés acceptées sont des instruments financiers cessibles présentant une bonne liquidité et négociés activement.

La Banque applique des décotes sur les valeurs du marché pour couvrir le risque de fluctuation de cours et calculer la valeur d'avance. Pour les produits structurés et les produits présentant une durée résiduelle assez longue, la période de liquidation peut être beaucoup plus longue, et c'est pourquoi les décotes sont plus élevées que pour les actifs liquides. Pour les polices d'assurance vie ou les garanties, les décotes sont fixées sur la base du produit.

Politique commerciale concernant l'utilisation d'instruments financiers dérivés et hedge accounting

Les opérations portant sur des instruments financiers dérivés ne sont effectuées qu'en tant que commissionnaire et pour satisfaire à des demandes de la clientèle. Les opérations sur les instruments financiers dérivés sont soumises à une obligation d'annonce auprès de Raiffeisen Suisse.

Les risques de fluctuation des taux sont couverts au moyen de placements ou de crédits à taux fixe et variable auprès de Raiffeisen Suisse. La Banque n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Principes d'établissement et de présentation des comptes

Principes généraux

La comptabilité, l'évaluation et l'inscription au bilan s'effectuent conformément aux dispositions du code suisse des obligations, à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, à l'ordonnance afférente, à l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) ainsi qu'à la Circ.-FINMA 2020/1 Comptabilité – banques. Les positions portées au bilan sont évaluées individuellement.

Conformément aux prescriptions précitées, les comptes annuels sont établis avec présentation fiable. A la différence d'un bouclage établi selon le principe de la présentation fidèle (true and fair view), le bouclage individuel peut contenir des réserves latentes.

Allégements en cas d'établissement de comptes consolidés

Le Groupe Raiffeisen établit des comptes consolidés complets. La Banque Raiffeisen profite donc en tant que composante du Groupe Raiffeisen de divers allégements (rabais de consolidation). Dans le bouclage individuel, elle n'est pas tenue de publier de tableau de financement, ni un certain nombre d'annexes.

Saisie des opérations

Toutes les opérations exécutées et achevées à la date d'établissement du bilan sont saisies le jour même et évaluées au bilan et au compte de résultat conformément aux principes d'évaluation définis. L'enregistrement des opérations au comptant conclues, mais non encore exécutées, se fait selon le principe de la date de conclusion.

La couverture des risques de fluctuation des taux se fait au moyen de prêts/emprunts à taux fixe et variable auprès de Raiffeisen Suisse. Les postes du bilan et le résultat de ces transactions de couverture sont indiqués en valeur nette sur la base d'un accord de netting.

Monnaies étrangères

Les créances et engagements ainsi que les positions en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les pertes et les gains de cours résultant de la réévaluation sont enregistrés dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce». Les transactions en monnaie étrangère effectuées pendant l'année sont converties au cours en vigueur au moment de la transaction.

Cours de conversion des monnaies étrangères

	31.12.2022	31.12.2023
EUR	0.9880	0.9308
USD	0.9247	0.8421

Liquidités, fonds passifs, composantes d'intérêts

Ces postes sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Les engagements sous forme de comptes métaux précieux sont évalués à la juste valeur si le métal est négocié sur un marché liquide et efficient en terme de prix.

Les agios ou disagios sur emprunts auprès de la centrale de lettres de gage sont délimités sur la durée.

Créances sur les banques et la clientèle, créances hypothécaires, corrections de valeurs

Ces éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les avoirs sous forme de comptes métaux précieux sont évalués à la juste valeur si le métal est négocié sur un marché liquide et efficient en terme de prix. Les produits des intérêts sont délimités sur une base périodique.

Les créances pour lesquelles la Banque estime improbable que le débiteur puisse honorer intégralement ses engagements contractuels sont considérées comme compromises. Les créances compromises sont évaluées à leur valeur de liquidation, tout comme les éventuelles garanties. Des corrections

de valeur individuelles sont constituées pour les créances compromises sur la base d'analyses régulières des engagements de crédit. A ce titre, la solvabilité du débiteur ainsi que la valeur de liquidation réalisable des couvertures sont prises en compte. Si le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des garanties, la partie non couverte est intégralement provisionnée.

En cas de créance compromise, il est possible de maintenir, dans le cadre d'une stratégie de continuité, une limite de crédit disponible. Pour les limites de crédit non utilisées, des provisions pour en-cours hors bilan sont au besoin constituées. Pour les crédits en comptes courants dont l'utilisation est en principe soumise à des fluctuations fréquentes et élevées, la couverture initiale et ultérieure des risques se fait globalement (c'est-à-dire corrections de valeur pour l'utilisation effective et provisions pour la limite de crédit non utilisée) via la position «Variations des corrections de valeur liées au risque de défaillance et pertes résultant des opérations d'intérêts». En cas de changements dans l'utilisation de la limite, un transfert sans incidence sur le compte de résultat est opéré entre les corrections de valeur et les provisions. La dissolution de corrections de valeur ou provisions devenues disponibles se fait également via la position «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les intérêts et commissions correspondants échus depuis plus de 90 jours sont réputés en souffrance. Quant aux crédits en compte courant, les intérêts et commissions sont considérés comme en souffrance lorsque la limite de crédit autorisée est dépassée depuis plus de 90 jours. Les intérêts et commissions en souffrance et compromis (y compris les intérêts courus) ne sont plus comptabilisés dans le compte de résultat, mais directement inscrits dans les corrections de valeur liées au risque de défaillance. La sortie du bilan d'une créance intervient au plus tard lorsqu'un titre juridique confirme la clôture de la procédure de réalisation. Les créances ne sont plus considérées comme compromises (annulation de la correction de valeur) lorsque les arriérés (capitaux et intérêts en souffrance) sont payés dans les délais prévus par les dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont satisfaits.

Pour les risques latents d'un portefeuille, les corrections de valeur pour les risques de défaillance latents sont intégrées en utilisant une approche basée sur le risque qui tient compte des risques du portefeuille.

Corrections de valeur individuelles sur positions de crédit compromises

Les corrections de valeur individuelles sur positions de crédit compromises sont calculées pour chaque position selon le principe de précaution et déduites de la créance concernée.

Pour établir le bilan, il convient de distinguer les corrections de valeur individuelles sur créances sur la clientèle et les corrections de valeur individuelles sur créances hypothécaires.

Si les limites du compte courant ne sont pas utilisées, une éventuelle prévoyance des risques (à savoir des corrections de valeur individuelle pour une utilisation effective et des provisions pour la limite de crédit non utilisée) est constituée par le biais du compte de corrections de valeur individuelles dans son ensemble.

Au besoin, des provisions pour opérations hors bilan doivent être constituées pour les autres limites de crédit non utilisées.

Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance latents

Les corrections de valeur pour les risques de défaillance latents sur les positions non compromises sont constituées pour les positions du bilan suivantes:

- Créances sur les banques
- Créances sur la clientèle
- Créances hypothécaires

Les provisions pour risques de défaillance latents sont constituées sur les positions hors bilan suivantes:

- Engagements conditionnels
- Engagements irrévocables

Les corrections de valeur et les provisions pour risques de défaillance latents sont automatiquement comptabilisées dans l'application bancaire. Un nouveau calcul et une comptabilisation entièrement automatisés de toute constitution / dissolution qui en résulte sont effectués dans l'application bancaire sur une base mensuelle.

Pour les positions faisant l'objet de corrections de valeur individuelles, celles-ci sont considérées comme la meilleure estimation du risque de défaillance. Par conséquent, une éventuelle correction de valeur pour les risques de défaillance latents d'une position avec une correction de valeur individuelle est automatiquement annulée par l'application bancaire.

Opérations de négoce

Les portefeuilles destinés au négoce sont évalués à leur juste valeur. Quant aux positions pour lesquelles il n'existe pas de marché représentatif, l'inscription au bilan s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les gains et pertes résultant de cette évaluation ainsi que ceux réalisés pendant la période sous revue figurent au poste «Résultat des opérations de négoce».

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les opérations sur instruments financiers dérivés ne sont effectuées qu'en tant que commissionnaire pour satisfaire aux demandes des clients. Pour les opérations sur contrats négociés en bourse, les valeurs de remplacement ne sont portées au bilan que dans la mesure où elles ne sont pas garanties par des dépôts de marge.

Les valeurs de remplacement des contrats négociés hors bourse sont toujours mentionnées. Quant à la couverture des risques de fluctuation des taux, veuillez vous reporter aux explications sous «Saisie des opérations».

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les immeubles repris des opérations de crédit et destinés à la revente. L'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Par valeur la plus basse, on entend la moins élevée entre valeur d'acquisition et celle de liquidation.

Participations

Sous les participations figurent les parts dans Raiffeisen Suisse, les participations dans des institutions régionales et locales nécessaires pour des raisons économiques et commerciales ainsi que les actions de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire SA. Les parts dans Raiffeisen Suisse sont inscrites au bilan au maximum à leur valeur nominale. L'évaluation des autres participations se fait selon le principe de la valeur d'acquisition, à savoir aux coûts d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation. La valeur intrinsèque est contrôlée à chaque date d'établissement du bilan. Les participations peuvent comporter des réserves latentes.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition majorée des investissements accroissant la valeur. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue, de la manière suivante:

Durée d'utilisation estimée d'immobilisations corporelles	En années
Immeubles	33 ans
Transformations et aménagements dans des locaux loués	Durée totale de location, maximum 15 ans
Logiciel bancaire central	10 ans
Autres logiciels et matériel informatique	3 ans
Mobilier et installations	8 ans
Autres immobilisations corporelles	5 ans

Les investissements mineurs sont affectés directement aux charges d'exploitation. Les rénovations importantes accroissant la valeur sont inscrites à l'actif, alors que les travaux d'entretien et les réparations sont comptabilisés comme charges. Les immobilisations corporelles peuvent comporter des réserves latentes.

L'amortissement des immeubles et des bâtiments en construction débute à la date à partir de laquelle ils sont utilisés. Les terrains à bâtir non construits ne sont pas amortis.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles est vérifiée à chaque date d'établissement du bilan, lorsque des événements ou des circonstances laissent supposer qu'il y a dépréciation de valeur. Une éventuelle dépréciation est alors comptabilisée au poste «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles». Si le contrôle de la valeur d'une immobilisation corporelle met en évidence une modification de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie sur la durée d'utilisation nouvellement définie.

Provisions

Des provisions sont constituées selon le principe de prudence pour les risques identifiés à la date d'établissement du bilan, qui résultent d'un événement passé et entraînent un possible engagement. S'agissant des provisions pour les limites de crédit non utilisées, nous vous renvoyons aux explications sous «Créances sur les banques, et sur la clientèle, créances hypothécaires, corrections de valeur». Les autres provisions peuvent comporter des réserves latentes.

Réserves pour risques bancaires généraux

Il est possible de constituer des réserves pour risques bancaires généraux. Il s'agit de réserves destinées à la couverture de risques latents inhérents à l'activité bancaire, constituées à titre de précaution en conformité avec les dispositions régissant l'établissement des comptes.

Engagements conditionnels, promesses irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Ces engagements sont comptabilisés dans les opérations hors bilan à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles. Pour les engagements conditionnels et les engagements irrévocables, les provisions pour risques de défaillance latents sont comptabilisées selon une approche basée sur les risques qui tient compte des risques du portefeuille.

Impôts

Les impôts sont calculés et comptabilisés sur la base du résultat de l'exercice de référence. Les impôts latents ne sont pas enregistrés.

Modifications par rapport à l'exercice précédent

Aucune modification majeure n'a été apportée aux «Principes d'établissement du bilan et d'évaluation».

Événements survenus après la date d'établissement du bilan

Aucun événement majeur à mentionner au bilan et/ou dans l'annexe au 31 décembre 2023 n'est survenu jusqu'à la date d'établissement du présent rapport de gestion.

Informations sur le bilan

1 – Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

1.1 – Couvertures des créances et des opérations hors bilan

Couvertures des créances et des opérations hors bilan				
en CHF	Garantie hypothécaire	Autres garanties	Sans garantie	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	1'557'724	3'059'484	12'546'699	17'163'906
dont collectivités de droit public	400'000	500'000	12'328'972	13'228'972
Créances hypothécaires				
Immeubles d'habitation	486'778'888	–	–	486'778'888
Locaux professionnels et commerciaux	666'000	–	–	666'000
Artisanat et industrie	6'195'111	–	–	6'195'111
Autres	7'142'292	–	–	7'142'292
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2023	502'340'014	3'059'484	12'546'699	517'946'197
31.12.2022	474'756'679	4'641'413	10'552'006	489'950'099
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2023	501'466'692	3'056'910	12'543'410	517'067'013
31.12.2022	473'837'054	4'638'978	10'548'882	489'024'913
Hors bilan				
Engagements conditionnels	–	147'500	10'774	158'274
Engagements irrévocables	27'223'573	–	3'671'437	30'895'010
Engagements de libérer et d'effectuer des vers. suppl.*			48'642'683	48'642'683
Total hors bilan				
31.12.2023	27'223'573	147'500	52'324'894	79'695'967
31.12.2022	20'650'179	115'000	43'764'167	64'529'346

* Dont engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires envers Raiffeisen Suisse d'un montant de 48'284'843 francs (voir également les explications en page 10).

1.2 – Créances compromises

Créances compromises				
en CHF	Montant brut dû	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net dû	Corrections de valeur
31.12.2023	–	–	–	–
31.12.2022	9'852	–	9'852	–

Toutes les créances pour lesquelles il existe des corrections de valeur individuelles sont comptabilisées comme créances compromises.

2 – Répartition des opérations de négoce et des immobilisations financières

Répartition des opérations de négoce (actifs)		
en CHF	31.12.2022	31.12.2023
Titres de créance	–	–
Métaux précieux	–	1'299
Total des opérations de négoce	–	1'299

Répartition des immobilisations financières				
en CHF	31.12.2022	Valeur comptable		Juste valeur
		31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023
Titres de créance	–	–	–	–
Titres de participation	–	–	–	–
Immeubles	–	–	–	–
Total des immobilisations financières	–	–	–	–

3 – Instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

Instruments financiers dérivés						
en CHF	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement		Volume des contrats	Valeurs de remplacement		Volume des contrats
	positives	négatives		positives	négatives	
Instruments de taux						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Devises						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Métaux précieux						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Titres de participation et autres						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Total						
	31.12.2023	–	–	–	–	–
	31.12.2022	–	–	–	–	–

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés sont déterminées selon un modèle d'évaluation. Les contrats de netting ne sont pas pris en compte pour le relevé des valeurs de remplacement.

La Banque négocie des instruments financiers dérivés uniquement sur ordre de clients et par l'intermédiaire de Raiffeisen Suisse. Elle ne prend pas de positions sous forme d'instruments de négoce.

Répartition selon les contreparties				
en CHF	31.12.2023	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives	31.12.2023	–	–	–

4 – Autres actifs et passifs

Autres actifs et passifs			
en CHF	31.12.2022		31.12.2023
Autres actifs			
Compte de compensation		–	–
Déclaration de garantie de Raiffeisen Suisse		–	–
Impôts indirects		5'802	9'434
Autres comptes d'ordre		1'398	7'961
Autres actifs		–	–
Total des autres actifs		7'200	17'395
Autres passifs			
Compte de compensation		–	–
Coupons et titres de créance échus mais non encaissés		72	257
Taxes et impôts indirects dus		32'682	140'224
Autres comptes d'ordre		26'698	36'631
Autres engagements		3'852	4'001
Total des autres passifs		63'304	181'114

5 – Indications des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Indications des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété				
en CHF	31.12.2022		31.12.2023	
	Valeur comptable	Engagement effectif	Valeur comptable	Engagement effectif
Actifs nantis/cédés ¹	109'949'825	87'100'000	122'764'274	93'100'000
Actifs sous réserve de propriété ²	–	–	–	–

¹ Prêts et crédits à la clientèle mis en gage ou cédés

² Objets en leasing financier

6 – Institutions de prévoyance

Les collaborateurs de la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest sont assurés auprès de Raiffeisen Caisse de retraite société coopérative. L'âge ordinaire de la retraite est fixé à 65 ans. Les assurés ont toutefois la possibilité de prendre une retraite anticipée à partir de 58 ans en acceptant une réduction de la rente. Raiffeisen Caisse de retraite société coopérative couvre au minimum les prestations obligatoires prévues par la LPP. Raiffeisen Fondation de l'employeur gère les réserves de cotisations d'employeur des Banques Raiffeisen et des sociétés du Groupe Raiffeisen.

6.1 – Engagements envers les institutions de prévoyance

Engagements envers les institutions de prévoyance		
en CHF	31.12.2022	31.12.2023
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	308'986	296'121
Obligations de caisse	–	–
Autres engagements	–	–
Total des engagements envers les institutions de prévoyance	308'986	296'121

6.2 – Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance

Conformément aux derniers comptes annuels vérifiés (selon la Swiss GAAP RPC 26) de l'institution de prévoyance du Groupe Raiffeisen, le degré de couverture est le suivant:

Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance		
en %	31.12.2021	31.12.2022
Raiffeisen Caisse de retraite société coopérative	118.5	107.1

La réserve de fluctuation de la valeur cible de la Raiffeisen Caisse de retraite société coopérative se chiffrait à 117% au 31 décembre 2022. Fin 2022, le degré de couverture se situait au-dessous de cet objectif et il n'y avait donc pas de fonds libres. L'Assemblée des délégués de Raiffeisen Caisse de retraite société coopérative décide d'affecter des éventuels fonds libres. Pour ce faire, elle applique en règle générale les «Principes d'affectation des fonds libres (participation aux excédents)» qu'elle a promulgués. Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse part du principe qu'il ne résulte, pour l'heure, aucun avantage économique pour l'employeur malgré l'existence de fonds libres, qui doivent être utilisés au profit des assurés.

Le degré de couverture au 31.12.2023 sera consultable dès avril 2024 dans le rapport de gestion 2023 du Groupe Raiffeisen sous raiffeisen.ch/rapportdegestion. Pour les employeurs affiliés, il n'en résulte ni bénéfice ni engagement économique à prendre en compte dans le bilan ou le compte de résultat.

La charge de prévoyance est indiquée dans l'annexe 13. «Charges de personnel» sous la position «Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel».

6.3 – Réserve de cotisations de l'employeur

Réserve de cotisations de l'employeur auprès de Raiffeisen Fondation de l'employeur		
en CHF	2022	2023
Situation au 1er janvier	283'958	308'986
+ Versements ¹	25'000	25'000
– Prélèvements ¹	–	–39'325
+ Rémunération ²	28	1'460
Situation au 31 décembre	308'986	296'121

¹ Ont une incidence sur les cotisations auprès des institutions de prévoyance du personnel (voir annexe 13 «Charges de personnel»).

² La rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur figure dans le résultat des opérations d'intérêts.

La réserve de cotisations de l'employeur est évaluée à la valeur nominale, selon le décompte de l'institution de prévoyance. Elle n'est pas activée.

La réserve de cotisations de l'employeur ne fait pas l'objet de renoncations d'utilisation (conditionnelles ou inconditionnelles), ni de corrections de valeur.

7 – Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

en CHF	Situation au début de l'exercice de référence	Utilisations conformes au but	Changements d'affectation (transfert comptable)	Différences de change	Recouvrements, intérêts en souffrance	Constitutions au débit du compte de résultat	Dissolutions au crédit du compte de résultat	Situation à la fin de l'exercice de référence
Provisions								
Provisions pour risques de défaillance	32'870	–	–10'049	–	–	12'817	–	35'638
dont provisions pour risques de défaillance latents	22'821	–	–	–	–	12'817	–	35'638
Provisions pour autres risques d'exploitation	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres provisions	23'314'459	–	–	–	–	2'415'000	–	25'729'459
Total des provisions	23'347'329	–	–10'049	–	–	2'427'817	–	25'765'097
Réserves pour risques bancaires généraux								
dont imposées	–	–	–	–	–	–	–	–
Corrections de valeur pour risques de défaillance	925'292	–	10'049	–1	0	–	–56'050	879'290
dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	–	–	10'049	–	0	–	–10'049	–
dont corrections de valeur pour risques de défaillance latents	925'292	–	–	–1	–	–	–46'001	879'290

8 – Capital social

Capital social			
en CHF	Nombre de sociétaires	Valeur nominale par part sociale	Capital social
Capital social au début de l'exercice de référence			
Capital social*	4'975	200	995'000
Capital social (parts sociales supplémentaires)			8'468'600
Total du capital social au début de l'exercice de référence	4'975		9'463'600
+ Versements des nouveaux sociétaires	331	200	66'200
– Remboursements aux sociétaires sortants	–201	200	–40'200
+ Emission de parts sociales supplémentaires			947'800
– Remboursements de parts sociales supplémentaires			–298'800
Capital social à la fin de l'exercice de référence			
Capital social*	5'105	200	1'021'000
Capital social (parts sociales supplémentaires)			9'117'600
Total du capital social à la fin de l'exercice de référence	5'105		10'138'600

* Afin d'éviter un double décompte, le nombre de sociétaires apparaît uniquement sous la position «Capital social».

Le capital social intégralement libéré de 10'138'600 francs est réparti en 50'693 parts sociales (exercice précédent: 9'463'600 francs répartis en 47'318 parts sociales).

Le capital donnant droit à des intérêts s'élève à 10'138'600 francs (exercice précédent: 9'463'600 francs).

9 – Personnes proches

Personnes proches	Créances		Engagements	
	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023
en CHF				
Sociétés du Groupe	69'784'525	63'659'747	24'154'656	20'136'707
dont créances résultant de garanties de Raiffeisen Suisse	–	–		
Affaires concernant les organes	5'802'554	3'879'938	5'368'303	3'670'281
Autres personnes proches	–	–	–	–

Les conditions appliquées aux opérations au bilan et hors bilan avec des personnes proches sont les mêmes que celles en vigueur pour le reste de la clientèle avec les exceptions suivantes :

La direction de la Banque bénéficie, tout comme le reste du personnel, de conditions préférentielles en usage dans la branche.

La banque Raiffeisen a des engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires envers Raiffeisen Suisse selon les statuts en vigueur de Raiffeisen Suisse (voir note dans l'annexe 1.1 et explications en page 10). Il n'existe pas d'autres opérations hors bilan importante avec des personnes proches.

Des dispositions particulières sont appliquées au traitement et à la surveillance des crédits aux organes afin d'assurer à tout moment l'indépendance personnelle.

Informations sur les opérations hors bilan et sur le compte de résultat

10 – Opérations fiduciaires

Il n'existe aucun placement fiduciaire auprès de banques tierces, ni pour l'exercice de référence, ni pour l'exercice précédent.

11 – Résultat des opérations de négoce

Résultat des opérations de négoce		
en CHF	2022	2023
Négoce des devises et des billets	302'945	306'168
Négoce des métaux précieux	606	987
Total du résultat des opérations de négoce	303'551	307'155

12 – Intérêts négatifs

Intérêts négatifs		
en CHF	2022	2023
Intérêts négatifs résultant d'opérations actives (Réduction du produit des intérêts et des escomptes)	68'808	–
Intérêts négatifs résultant d'opérations passives (Réduction des charges d'intérêts)	54'791	32'188

Aucun intérêt négatif n'a été comptabilisé sur des positions clients pour l'exercice de référence, ni pour l'exercice précédent.

13 – Charges de personnel

Charges de personnel		
en CHF	2022	2023
Appointements des organes de la Banque et du personnel	2'153'211	2'230'631
AVS, AI, AC et autres prestations sociales	212'911	248'721
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	269'379	298'062
Autres charges de personnel	57'534	61'236
Total des charges de personnel	2'693'036	2'838'651

14 – Charges d'exploitation

Charges d'exploitation		
en CHF	2022	2023
Frais de locaux	219'949	230'147
Charges relatives à la technique d'information et de communication	514'142	770'715
Charges pour véhicules, machines, mobilier et autres aménagements ainsi que pour leasing opérationnel	32'220	27'746
Honoraires de la société d'audit	46'736	21'330
dont audit des comptes annuels et audit prudentiel*	46'736	21'330
dont pour autres prestations	–	–
Autres charges d'exploitation	757'116	887'346
Total des charges d'exploitation	1'570'162	1'937'284

* Cette rubrique comprend 15'665 francs d'honoraires de la Révision interne de Raiffeisen Suisse. Ces prestations ont été fournies par la Révision interne de Raiffeisen Suisse qui intervient pour le compte de la société d'audit (exercice précédent: 33'785 francs).

15 – Impôts courants

Impôts courants		
en CHF	2022	2023
Impôts courants*	217'757	412'731
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	9,34%	12,27%

* Les impôts latents ne sont calculés et présentés qu'au niveau du Groupe Raiffeisen.

Il n'existe aucun report de perte de nature fiscale ayant un impact sur les impôts sur les revenus.

16 – Commentaires sur des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires, ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées

Les charges extraordinaires de 2'415'000 francs (exercice précédent 1'636'000 francs) correspondent à la constitution de réserves latentes libres dans la position «Provisions».



Ernst & Young SA
Aeschengraben 27
Case postale
CH-4002 Bâle

Téléphone: +41 58 286 86 86
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée générale de la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest
société coopérative, Villars-sur-Glâne

Bâle, le 28 mars 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest société coopérative (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (page 6–8 et 10–27) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'article 906 CO en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Didier Müller
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Matthieu Siffert
Expert-réviser agréé

Conseil d'administration

Héribert Dousse, Président · Pierre-Alain Musy, Vice-président · Pascale Chenaux, Secrétaire · Olivier Carrel, Membre

Direction

Manfred Vonlanthen, Président · Daniel Feyer, Vice-Président, Responsable Credit Office · Delphine Rossier, Membre, Responsable Services Internes

Organe de révision

Ernst & Young SA

Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest société coopérative

Route de Moncor 12
1752 Villars-sur-Glâne
Téléphone 026 408 40 00
univers@raiffeisen.ch
www.universlaraiff.ch

Route de Fribourg 77
1725 Posieux

